la cgt
NOISY LE GRAND TERRITORIAUX

Noisy-le-Grand, le 1er mai 2021.

LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE QU'EST-CE QUE CA VA CHANGER ?

La loi de transformation de la fonction publique va introduire des modifications complexes et difficiles à comprendre.
Cette loi va permettre au gouvernement de changer en profondeur les Services Publics et les statuts des agent-e-s, **de recruter d'avantage de précaires et de privatiser des services entiers.**
Les contractualisations, les délégations de service public deviendront la norme...ainsi que l'affaiblissement des instances représentatives des personnels, la détérioration des conditions de travail par des remaniements des directions, des cycles de travail,... La remise en cause tu temps de travail

La CGT est contre toute augmentation du temps de travail.
La CGT revendique une durée hebdomadaire de 32 heures.
Pour un service public de qualité, pour du travail pour tous.

Historique du temps de travail, acquis obtenu grâce aux luttes ouvrières :

- 1936 : 40 heures hebdomadaires
- 1982 : 39 heures hebdomadaires et 5ème semaine de congés annuels.
- 1998 Loi Aubry, appliquée en 2000 : 35 heures hebdomadaires, 350 000 emplois créés.
- Pouvoir des maires de libre administration des collectivités = journées supplémentaires, semaine d'hiver, jours avant la retraite, jours exceptionnels, jours de médailles, etc.

Ce que cette loi va impacter

	AUJOURD'HUI	DEMAIN
TEMPS DE TRAVAIL	Base actuelle +/1540 h / an en moyenne 30 jours de congés annuels. Congés extra-légaux (congés accordés au-delà des congés légaux : 3 jours mobiles, ancienneté, médaille, congés évènements familiaux, 1 jour fête des mères, 2 mois de congés de pré-retraite	Base à venir 1607 h/ an Perte de congés annuels (CA) Suppression des congés extra légaux ▶ Baisse des avantages et conquis salariaux
RECRUTEMENT	Recours aux contrats limités par la loi. Recrutement par concours. Obligation de recrutement de fonctionnaires sur la plupart des postes vacants	Après la création de la rupture conventionnelle comme dans le privé, création de nouveau CDD dit « contrat de projet » de un à six ans, pouvant être interrompu avant son terme. Elargissement du recours au contrat pour toutes les catégories de personnel (A, B, C). Plus d'obligation (ni d'intérêt) au recrutement de fonctionnaires sur la plupart des missions.

Syndicat CGT des Territoriaux de Noisy le Grand 10, rue Rouget de Lisle 93160 NOISY LE GRAND
Tél : 01.49.32.08.62 / 06.85.01.45.49 mail : cx-ngd.cgt@wanadoo.fr

EXTERNALISATION ET/OU PRIVATISATION	Les agents titulaires restent fonctionnaires dans la nouvelle entité en cas de création d'établissement. En cas de privatisation ou de délégation de service public, les agents restent affectés dans la collectivité sur un autre poste.	En cas de privatisation, l'agent fonctionnaire ou contractuel est détaché d'office dans l'entreprise sous forme de CDI de droit privé. Il ne pourra revenir dans sa collectivité que si la délégation n'est pas reconduite et s'il y trouve un poste (s'il en existe encore...).
SANTE AU TRAVAIL	Augmentation des Risques Psycho-Sociaux (RPS) et Troubles musculo-Squelettique (TMS) mais les CHSCT sont consultées et dénoncent les abus. La médecine professionnelle (préventive) est organisée. Existence d'un Comité Médical et d'une Commission de réforme pour juger et examiner les situations nécessitant la mise en application des Congé Longue Maladie (CLM) ou Congé Longue Durée (CLD)	Fusion CT et CHSCT : La santé au travail n'est plus une priorité !!! Le gouvernement redéfinira par ordonnance (sans passer devant l'assemblée) l'organisation de la médecine professionnelle et de prévention au travail. Les agent.es bénéficiant d'aménagement de poste suite à des inaptitudes partielles ou des reclassements médicaux risquent fort d'être malmenés par l'institution, et devront sacrifier leur santé au travail.
ENCADREMENT	Les agents qui exercent des missions d'encadrement et/ou de direction sont indépendants du pouvoir politique et assurent la continuité du service public en toute neutralité.	L'embauche de plus en plus de managers contractuels issus du secteur privé, soumis aux avis des élus et aux obligations de rentabilité appliqués au secteur public.
INSTANCES REPRESENTATIVES DES PERSONNELS	Comités techniques (CT) commission d'hygiène et de sécurité (CHSCT) bien distincts. CAP : promotions, mobilités, droits formations et syndicaux, ... ou CCP pour les agents contractuels.	Création d'une instance unique baptisée Comité Social de Territoire (CST) : affaiblissement des capacités de contrôle, d'accompagnement et d'intervention des représentants du personnel. CAP : Perte de regard sur les avancements de grade / mobilités... Possibilité d'ajout de nouvelles sanctions disciplinaires du 1er groupe
DROIT DE GREVE	Préavis de grève déposé 5 jours avant le rassemblement. Les agents peuvent se déclarer grévistes à la prise de fonction, autant de temps qu'ils le souhaitent.	Une majorité d'agents, selon les missions (animateurs, crèches, cantines, aides à domicile, etc...) devront se déclarer gréviste 48h à l'avance et observer une durée minimale de cessation du travail.

QUE PROPOSE LA CGT ?

- 32 heures hebdomadaires
- Améliorer les conditions de travail
- Maintien des acquis sociaux de notre collectivité
- Prise en compte de la pénibilité des métiers, de la polyvalence et la technicité.
- Titularisation des contractuels et la contractualisation des vacataires.

C'est pourquoi, le syndicat CGT des Territoriaux vous appelle à une journée de grève le VENDREDI 21 MAI 2021 et un rassemblement sur le parvis de la mairie de 10h30 à 13h30 pour montrer notre détermination. Nous remettrons les pétitions contre l'application de cette loi à Noisy à cette occasion et nous demandons à être reçu par Madame le Maire pour connaître ces positions politiques, vis-à-vis des Ressources Humaines.

Syndicat CGT des Territoriaux de Noisy le Grand 10, rue Rouget de Lisle 93160 NOISY LE GRAND
Tél : 01.49.32.08.62 / 06.85.01.45.49 mail : cx-ngd.cgt@wanadoo.fr

NOISY LE GRAND
TERRITORIAUX

Madame le Maire
Brigitte MARSIGNY
Hôtel de Ville
Place de la libération
93161 NOISY-LE-GRAND Cédex

Noisy le Grand, le 1er mai 2021

Lettre OUVERTE sur la Loi de Transformation de la Fonction Publique (TFP) et Temps de Travail
A Madame Brigitte MARSIGNY, Maire

Madame le Maire,

Alors que la fonction publique a démontré son caractère incontournable, elle est soumise au plus vaste plan de démantèlement jamais organisé. En effet, la loi dite « de transformation de la fonction publique » du 6 août 2019 dans sa totalité, vise à faire voler en éclat le statut de la fonction publique. Honte à ce Gouvernement qui profite de la situation sanitaire pour accélérer ses plans contre les fonctionnaires et les services publics !

Sur la base du décret 2000-815 toujours en vigueur, et son article1 alinéa 2 « **Cette durée annuelle peut être réduite, par arrêté, … pris après avis du Comité Technique…, et le cas échéant du comité d'hygiène et sécurité, pour tenir compte des sujétions liées à la nature des missions et à la définition des cycles de travail qui en résultent, et notamment en cas de travail de nuit, de travaille le dimanche, de travail en horaires décalé, de travail en équipes, de modulation importante du cycle de travail, ou de travaux pénibles ou dangereux ».**

Lors du Comité Technique Paritaire du 31 août 1999, il a été mise en place la semaine des 35heures.

En cette année de pandémie, le service public territorial de Noisy-le-Grand ainsi que la fonction publique Hospitalière et de l'Etat, ont démontré leurs dévouements. L'usage des ASA, avec la COVID a démontré aussi son efficacité, dans le cadre de la loi de l'égalité Femmes/Hommes et son article 7 « Des actions tendant à favoriser une meilleure articulation des temps de vie et un partage équilibré des responsabilités parentales » ; ainsi que l'intérêt pour l'emploi et les services publics d'une réduction du temps de travail que revendique la CGT à -10% soit 32 heures.

Le préfet de Seine-Saint-Denis demande la mise en place de cette destruction des acquis sociaux, par la loi TFP. Nos progrès sociaux et nos conditions de travail sont pourtant précieux à Noisy-le-Grand.

Cette destruction doit s'appliquer à la date anniversaire des « un an de votre nouveau mandat de Maire ».

Plusieurs Maires voisins, du département du 94 et 93, ont décidé de produire des arrêtés ou de nouveaux accords postérieurs à la loi de 2019, afin de conserver les acquis sociaux négociés dans leurs villes, ceci en lien avec la constitution et la libre administration des collectivités.

Syndicat CGT des Territoriaux de Noisy le Grand 10, rue Rouget de Lisle 93160 NOISY LE GRAND
Tél : 01.49.32.08.62 / 06.85.01.45.49 mail : cx-ngd.cgt@wanadoo.fr

Les agents de la ville de Noisy-le-Grand, leurs représentants, ont le droit de connaitre votre position sur la poursuite de la destruction de notre temps de travail, ceci alors que nous vivons plus de 10 ans du gel du point d'indice pour seule récompense et reconnaissance du gouvernement ;

Gouvernement qui se décharge sur vous, les maires, pour amplifier la régression sociale.

Nous vous demandons de vous prononcer publiquement pour la conservation des acquis sociaux par votre libre administration, nous sommes et nous restons ouverts à un nouvel accord de progrès social (32h) postérieur à la loi de 2019.

Devant un avenir encore bien difficile, les agents de la collectivité ont décidée de montrer leurs mécontentement et leurs inquiétudes face à la destruction programmée de la fonction public.

C'est pourquoi, Le syndicat CGT des Territoriaux de Noisy le Grand appelle l'ensemble du personnel à une grande journée de mobilisation le :

VENDREDI 21 MAI 2021, toute la journée.

Ce préavis de grève pourra aller de 1 heure à une journée de grève, pour l'ensemble du personnel territorial, titulaire et non titulaire.

Un rassemblement sur le parvis de l'Hôtel de ville sera organisé ce même jour, de 10h30 à 13h30 et nous vous demandons d'être reçu afin de vous remettre en mains propres les pétitions signés par nos collègues contre l'application à Noisy-le-Grand.

Nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, Mesdames, Messieurs du Conseil Municipal, Cher(e)s collègues, nos plus sincères salutations syndicales.

Pour la CGT

Christelle VAPAILLE
Secrétaire Générale

Copie :
- Monsieur ALLEMON
- Monsieur SENNEVILLE
- Madame TASSIN
- Madame LABAT

Syndicat CGT des Territoriaux de Noisy le Grand 10, rue Rouget de Lisle 93160 NOISY LE GRAND
Tél : 01.49.32.08.62 / 06.85.01.45.49 mail : cx-ngd.cgt@wanadoo.fr